

La Croix

31, 33, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Boite de Poste 2175

Revue Catholique et Independante publiee a Montreal

RÉDIGÉE EN COLLABORATION

JOSEPH BÉGIN, directeur-propriétaire.

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS : 1 AN. \$1; 6 MOIS. 50c

EN VILLE, PAR LA POSTE : 1 AN. \$1; 6 MOIS. 50c

L'HISTORIQUE DE LA QUESTION DES ECOLES

Nous ne serons pas longs. Le sujet, il est vrai, a été touché et retouché. Mais notre étude ne servirait-elle qu'à rétablir les faits faussés à dessein par le *Soleil*, de Québec, dans son numéro du 10 décembre courant, que nous ne croirions pas notre peine perdue.

En outre, depuis quelques semaines, la presse anglaise et française du pays, à tort et à travers parlant de cette question, a tellement embrouillé les choses, qu'il devient urgent de donner ici un résumé de toute l'affaire, afin que nos lecteurs, au moins, puissent apprécier à sa valeur l'appel que Sa Grandeur Monseigneur Langevin, arrivant de Rome, vient de lancer aux fidèles de son diocèse et par extension à tous les catholiques du Canada.

"Avant l'entrée de Manitoba dans la Confédération les écoles de ces territoires étaient des écoles *indépendantes, libres*, soutenues par des contributions volontaires, sous la direction des autorités religieuses des différentes sectes auxquelles elles appartenaient.

"Immédiatement après son entrée dans la Confédération, Manitoba établit un système d'écoles publiques pour la majorité avec des écoles séparées pour la minorité. Ce système fonctionna pendant vingt ans.

"En 1890, Manitoba abolit les écoles séparées dont jouissait la minorité depuis 1871, et leur substitua des écoles neutres.

"La minorité catholique en appela aux tribunaux, prétendant que cette législation de 1890 était inconstitutionnelle parce qu'elle lésait les droits que les catholiques avaient lors de leur entrée dans la Confédération.

"Les tribunaux décidèrent le contraire et que, en tout temps, les catholiques, en face même de la législation de 1890, pouvaient avoir leurs écoles volontaires, soutenues de leurs propres deniers.

"Les catholiques prirent un second appel, devant le gouverneur général en conseil, se basant cette fois sur la prétention que la législation de 1890 lésait les droits qu'ils avaient acquis depuis leur entrée dans la Confédération, la province ne pouvant plus leur enlever les écoles séparées qu'elle leur avait accordées.

"Avant de se prononcer sur cet appel, le gouverneur général en conseil référa la question de droit aux tribunaux. Finalement le plus haut tribunal de l'Empire décida que l'appel était bien fondé et un ordre impérial, émané de la Reine, enjoignit au gouverneur général de faire droit aux pétitions des catholiques, en suivant la procédure indiquée par la constitution elle-même.

"L'exécutif fédéral enjoignit à son tour à la législature manitobaine de remédier aux griefs dont se plaignait la minorité catholique.

"Manitoba répondit par un premier refus.

"Ce refus donna au parlement fédéral une juridiction dont il ne voulut pas user avant de tenter auprès du Manitoba tous les moyens de conciliation.

"Le gouvernement canadien fit de nouvelles propositions à celui du Manitoba le 27 juillet 1895.

"Elles furent repoussées.

"Plus tard, en mars 1896, il envoya à Winnipeg des délégués spéciaux qui proposèrent un compromis—qui ne fut pas accepté.

"Une loi réparatrice, affirmant le principe de l'intervention fédérale et le redressement des griefs de la minorité, fut soumise à la considération du parlement.

"La Chambre des Communes adopta le principe de cette législation en votant en faveur de la deuxième lecture du bill, mais le bill lui-même ne put jamais subir sa troisième lecture ni devenir la loi du pays, parce que l'existence légale du parlement se termina auparavant, à une date fixe, en vertu de la constitution.

"La question s'imposa alors à l'électorat." (1).

Les élections générales de 1896 allaient se faire. Le 6 mai, les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, publièrent un mandement collectif qui fut lu dans toutes les églises, au cours duquel ils démontraient : 1o la nécessité de leur intervention ; 2o le but de leur intervention.

"La question des Ecoles du Manitoba, dit le

mandement, étant avant tout une question religieuse, intimement liée aux plus chers intérêts de la foi catholique en ce pays, aux droits naturels des parents, comme au respect dû à la constitution du pays et à la Couronne britannique, nous croirions trahir la cause sacrée dont nous sommes et devons être les défenseurs, si nous n'usions pas de notre autorité pour en assurer le succès.

"Nous sentons, disent les Evêques, en présence de la lutte électorale qui s'engage, qu'un impérieux devoir nous incombe : ce devoir c'est d'indiquer à tous les fidèles soumis à notre juridiction, et dont nous avons à diriger les consciences, la seule ligne de conduite à suivre dans les présentes élections."

Les évêques demandaient à l'électorat d'appuyer les candidats qui étaient pour une législation réparatrice.

Faisant allusion à cette lettre pastorale, Léon XIII disait dans son encyclique, *AFFARI VOS*.

"Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, vénérables frères, de prosterner ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté, et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve éclatante de votre commune vigilance et d'un zèle vraiment dignes d'évêques. Et, bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation. Car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherché et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.

"Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes que, pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite. Telle était la cause des catholiques que tous les citoyens droits et honnêtes sans distinction de partis eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé. Ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pu se concerter pour défendre des intérêts qui importent à un si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devraient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur."

En général, libéraux et conservateurs virent le mandement d'un bon œil, et les libéraux peut-être plus que les conservateurs en furent sa-

(1) "La campagne politico-religieuse", par Justitia.

tisfaits.

L'Electeur, l'organe du parti libéral, à Québec, disait :

“ Nous croyons de notre devoir de ne pas le commenter . . . Nous ne pouvons cependant nous défendre de donner expression au sentiment général de satisfaction qu'éprouve la population catholique. Les politiciens intéressés, qui d'avance se frottaient les mains de joie à la perspective que la moitié de la famille catholique serait blessée dans ses sympathies et ses convictions politiques, ont été désappointés.

“ Le malaise et la défiance, provoqués par les clameurs des bleus et l'odieuse exploitation d'une autorité bénie, vont disparaître pour faire place à un respect plus grand, une affection plus vive, une considération plus élevée pour la hiérarchie qui nous commande tous, conservateurs comme libéraux, dans le domaine spirituel. ”

Et la Patrie, de Montréal :

“ Le document lancé hier est assez éloquent par lui-même que nous serons assez délicats pour ne pas le commenter et d'ailleurs les libéraux en sont satisfaits. . . .

“ Il faut dire que les conservateurs sont fort mécontents du mandement et qu'ils s'attendaient à quelque chose de plus raide, de plus cassant, quelque chose enfin d'assommant pour les libéraux. Et ça n'est pas cela du tout.

“ Il était vraiment scandaleux d'entendre les conversations de certains ministériels hier aux portes des églises : “ C'est tout ce qu'ont pu avoir Taillon et Angers, disaient-ils, c'est ça le mandement ; il est en faveur des libéraux, nous sommes flambés, etc., etc.

“ Les évêques, trompés depuis six ans par le gouvernement d'Ottawa, n'ont pas voulu faire le jeu de sir Charles Tupper dont ils connaissaient d'ailleurs l'audacieuse mauvaise foi, et ils ont assis leur mandement sur un principe et se sont maintenus sur les hauteurs de la neutralité. ”

Tous les candidats de la province de Québec, à quelques exceptions près, promirent alors de voter au “ parlement en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'honorable Conseil Privé d'Angleterre. ”

Les élections eurent lieu. M. Laurier monta au pouvoir par une majorité considérable, et, sur la promesse qu'il en avait faite au peuple qu'il réglerait cette épineuse question en moins de six mois, il s'aboucha avec le gouvernement manitobain et fit avec lui un compromis quelconque, auquel MM. Tarte et Sifton prirent une large part, et qui ne satisfait aucunement la minorité catholique, compromis qui faisait dire à Léon XIII, dans son encyclique, *Affari nos* :

“ Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes, des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons, toutefois, dissimuler la vérité : la loi que l'on a faite, dans un but de réparation, est *défectueuse, imparfaite, insuffisante*. C'est beau-

“ coup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander.

“ Or, ajoute Léon XIII, tout demande dans cette question, et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est-à-dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que nous avons soulevés plus haut. C'est à quoi l'on doit viser. C'EST LE BUT QUE L'ON DOIT POURSUIVRE ”.

Depuis ce temps, armés de leurs droits, les catholiques manitobains ne cessent, comme le Pontife que nous venons de citer le leur a recommandé, de réclamer justice.

Mais quand justice leur sera-t-elle rendue ?

Il est vrai que le gouvernement Roblin ne se prévaut pas de la loi de 1890 pour persécuter nos coreligionnaires, comme il pourrait facilement le faire. Mais est-ce là une garantie pour l'avenir si jamais un sectaire venait à remplacer Roblin, ce qui peut arriver du jour au lendemain ? Est-ce que les catholiques manitobains n'en continuent pas moins à payer double taxe et pour leurs écoles et pour celles du gouvernement. Tandis qu'ils devraient, au contraire, avoir l'aide du gouvernement pour défrayer leurs dépenses scolaires ?

Monseigneur Langevin, comme nous l'avons dit, fort de l'approbation de Pie X, dans sa lutte pour la révérendication des écoles séparées ou au moins pour un *modus vivendi* satisfaisant, verra, nous pouvons l'espérer, un jour ses prières écoutées et ses efforts pour régler définitivement cette question couronnés de succès.

C'est le vœu que nous lui souhaitons, et à ce vœu nous saurons joindre, au besoin, nos faibles efforts, lorsqu'il nous sera donné, par les autorités compétentes en la matière, une ligne de conduite à suivre pour en arriver à une victoire finale.

JOSEPH BÉGIN.

Le Carillon- Sacré-Cœur

DANS L'OUEST

Les fêtes de l'Immaculée Conception ont été l'occasion d'un déploiement peut-être sans précédent du drapeau canadien-français, par tout le Canada.

Nous ne pouvons faire mention ici de tous les témoignages d'amour dont le cher étendard a été l'objet.

Nous ne nous arrêtons donc qu'à quelques manifestations particulières, afin de faire constater une fois de plus par nos lecteurs que le Carillon Sacré-Cœur est désormais notre drapeau national.

De Saint-Boniface, Man., nous recevons, ces jours derniers, de notre collaborateur, M. Henri Bernard, un rapport fort détaillé des fêtes de l'Immaculée Conception, dans la ville archiepiscopale de Monseigneur Langevin.

Pour être court, nous ne donnerons à nos lec-

teurs, de cette correspondance, que ce qui a trait au Carillon-Sacré-Cœur :

“ Mon cher ami, je ne voudrais pas terminer cette lettre, sans vous assurer que pour moi, de toutes les décorations faites en l'honneur de la Vierge, la plus belle était bien le beau drapeau du Sacré-Cœur qui partout avait trouvé place. Dans l'église, sur l'église, en avant de l'archevêché, sur les principaux édifices de la ville et sur de nombreuses maisons.

“ Et puisque je suis à vous parler du drapeau du Sacré-Cœur, laissez-moi vous dire encore combien douce et profonde a été l'impression qui m'a été causée dans les derniers jours de novembre dernier, lorsque à plus de 1700 milles de Montréal, j'ai vu, là bas, à Saint-Raphaël, tout au milieu de l'immense prairie déjà couverte de son manteau d'hiver, et tout au haut d'un mât élevé près d'une bien humble église, flotter le drapeau du Sacré-Cœur. Oui, il flottait au milieu de la plaine glacée et y claquait sous les efforts du vent qui soufflait de toutes ses forces. Il faisait bien froid, mais à la vue du divin Cœur planant ainsi en ces régions si lointaines, j'ai senti une bien douce chaleur me remplir l'âme et malgré moi je n'ai pu m'empêcher de me dire : Oui, après le rêve, viendra la réalité. Oui, un jour qui n'est peut-être pas très éloigné, cette parole du Christ à la bienheureuse Marguerite-Marie, sera réalisée : “ Ne crains rien, ma fille, car je triompherai et mon cœur règnera malgré Satan et ceux qu'il suscite à s'y opposer. ”

J. B.

NOTES RELIGIEUSES

PIE X ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Une dépêche reçue de Rome, le 21 décembre, et qui nous paraît venir de sources vaticanes, dit que le Pape a consulté récemment plusieurs avocats français sur l'abolition du Concordat, et on lui a répondu que le Concordat étant un contrat bi-latéral, il ne saurait être aboli sans le consentement des deux parties intéressées, à moins que la partie lésée n'obtienne des avantages égaux à ceux qu'elle avait avant l'établissement du contrat. On dit que le Vatican demandera, par l'entremise des évêques, aux cours civiles françaises, la restitution des biens nationaux que le Concordat avait concédés à leurs détenteurs en échange du traitement au clergé.

LA CONGREGATION DES RITES

Le 8 novembre, au Vatican, la Sacrée Congrégation des Rites s'est occupée des procès tendant à la béatification des Carmélites de Compiègne, du vénérable Gianelli, évêque de Bobbio ; du vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec ; du vénérable P. de la Colombière, Jésuite ; de la vénérable Mère Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur ; de plusieurs martyrs du Tonking ; enfin de la vénérable Jeanne Thourét, fondatrice des Sœurs de Charité.

LE DROIT CANONIQUE

La Commission chargée de codifier le droit canonique a repris ses travaux ; on a chargé plusieurs consultants d'une partie spéciale du droit canon. Ainsi les chapitres divers seront rédigés suivant l'ordre d'urgence plutôt que suivant l'ordre ordinairement adopté dans les traités.

La partie qui occupe actuellement la Commission est celle qui se rapporte aux sacrements, et tout particulièrement au sacrement de mariage. La législation des empêchements serait remaniée de façon à en rendre l'application plus facile.

Les résultats seront publiés au fur et à mesure qu'une partie formant une législation complète sur un point donné sera terminée et aura reçu la sanction du Saint-Siège.

* *

LE COURONNEMENT DE LA VIERGE

L'image de la Vierge Immaculée que le Saint-Père a couronnée se trouve dans la chapelle du chœur de la basilique de Saint-Pierre. Cette chapelle est à gauche, en face de la chapelle du Saint-Sacrement.

Les Romains l'appellent la Sistina di San Pietro, parce qu'elle a été élevée sur celle construite par Sixte IV pour servir de chœur aux chanoines. La mosaïque qui forme le tableau d'autel a été faite par la fabrique de mosaïque vaticane en 1740, d'après les dessins de Bianchi.

Elle représente la Vierge Immaculée trônant dans les nues et entourée de saint Chrysostome dont le corps repose sous l'autel, de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue implorant son intercession.

* *

A ROME

A la réunion de la Sacrée Congrégation des Rites, tenue il y a trois semaines au Vatican, on a jugé "sur la validité des procès apostoliques et ordinations engagés pour la cause de la béatification et canonisation du vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec."

—Outre les canonisations et béatifications que Rome vient de proclamer, d'autres restent encore à faire. Le 27 décembre, le Pape proclamera au monde entier celle des martyrs hongrois, de Marc Crisín, chanoine de Grau, et des Jésuites mis à mort pour la foi dans la Hongrie.

—L'année 1905 débutera par la béatification de deux martyrs appartenant à l'Ordre des Capucins, et qui ont souffert pour Dieu en Abyssinie : les vénérables Agathang et Cassien. Cette cause intéresse la France, car elle est en grande partie française.

Le vénérable Agathange, de son nom de famille, François Nourrit, naquit à Vendôme (Loir-et-Cher). Le frère Cassien vit le jour à Nantes, mais était originaire d'une famille portugaise. Tous deux furent martyrisés le 7 août 1638.

—Le 15 janvier aura lieu la béatification si attendue du vénérable curé d'Ars, Jean-Baptiste Vianney.

Il a fallu, pour cette béatification, demander une dispense du décret d'Urbain VIII, d'après lequel, 50 ans doivent s'écouler entre la mort du serviteur de Dieu et sa béatification. Le curé d'Ars est mort le 4 août 1859, sa béatification aura donc lieu moins de quarante-six ans après sa mort.

—Pour clore cette première série de béatifications, le 5 février aura lieu celle du Vénérable Etienne Bellesini, curé de Gennazzo, de l'Ordre des Augustins.

* *

LE NOUVEAU SUPERIEUR GENERAL DE SAINT-SULPICE

M. l'abbé Pierre Grriguet, P. S. S., a été nommé supérieur général de la Société de Saint-Sulpice, en remplacement de feu l'abbé Lebas. Le nouveau supérieur est né en 1851. Il a été successivement professeur de dogme au grand Séminaire de Lyon, supérieur du Séminaire de Bordeaux et directeur du Séminaire de Paris.

* *

AUPRES DE PIE X

Sa Grandeur Mgr Bruchési a été reçu de nouveau en audience particulière par le Pape, le 16 du courant, et a profité de l'occasion pour présenter à Sa Sainteté plusieurs Canadiens éminents. Le Saint-Père en apprenant les nombreuses ordinations qui ont eu lieu à la Cathédrale de Montréal,

le 19 du courant, a dit : " Je bénis de tout mon cœur ceux qui seront ordonnés et spécialement les jeunes prêtres, demandant à Dieu de leur faire la grâce d'être de saints prêtres durant toute leur vie."

Le Saint-Père a reçu, le 20 décembre courant, en audience particulière, Mgr James C. Mc. Donald, évêque de Charlottetown, I. P. E.; Mgr T. Casey, évêque de Saint-Jean, N.-B., et Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke. Au cours de son audience avec Mgr Larocque, le Pape a dit qu'il était content de voir le progrès du catholicisme dans le diocèse de Sherbrooke, et qu'il voyait avec le plus grand plaisir la grande preuve de solidarité des catholiques canadiens.

* *

MGR MARQUIS

Mgr Marquis, protonotaire apostolique, premier curé de Saint-Célestin et fondateur de la Congrégation des Sœurs de l'Assomption, est décédé le 19 du courant, à Saint-Célestin, à l'âge de 84 ans.

* *

MGR PHELAN

Mgr Phelan, évêque de Pittsburg, Penn., est décédé le 20 décembre, à l'Orphelinat Saint-Paul Idlewood, Penn.

Prêtres pour l'éternité

Le samedi, 17 décembre courant, à la cathédrale de Montréal, Monseigneur Archambeault, évêque de Joliette, conféra l'Ordre de la prêtrise à MM. les abbés suivants : A. Gibeault, H. Guay, V. Paquette, H. Deslongchamps, A. Kieffer, F. Singleton, G. Boileau, de Montréal; G. Crosby, de Burlington; O. Desmarais, de Manchester; F. Fournier, de Providence; F. Karpe, de Portland; P. McDonough, de Manchester; J. McGowan, d'Ogdensburg; D. Quinn, de Providence; J. Quinn et C. Shea; J. Sullivan, de Trenton; J. White, de Manchester; J. Broderick, L. McKoan, P. Madden, J. Sullivan, de Springfield; C. Cullion, de Burlington; C. Cassidy, de Portland; E. Crowley, de Springfield; A. Kunsch, d'Alton; J. O'Gorman et J. Warnock, de Pembroke; D. Sullivan, de Boston; J. Crouin, d'Alton.

En outre, Mgr Archambeault, le même jour, a conféré le diaconat, le sous-diaconat et les ordres mineurs à un grand nombre d'étudiants en Théologie.

Des nouveaux prêtres ordonnés, six appartiennent au diocèse de Montréal. Trois d'entre eux qui sont déjà professeurs au collège de Montréal, continueront leurs fonctions. Les trois autres seront envoyés comme vicaires par Mgr Racicot qui leur assignera leur poste. Les autres appartiennent à d'autres diocèses.

A l'occasion de ces ordinations, le cablogramme suivant a été reçu de Rome :

Mgr Archambeault,
Evêque de Joliette.

Le Saint-Père bénit affectueusement les lévites qui prennent part à l'ordination et en particulier le prélat consécrateur.

(Signé) : Cardinal MERRY DEL VAL.

Le dimanche, 18 décembre, à l'église Saint-Jean-Baptiste, Sa Grandeur Mgr Archambeault, a présidé à l'ordination, de M. l'abbé Victor Paquette; et à l'église du Très-Saint Sacrement, Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, a ordonné prêtres les RR. PP. Gnure, Dubé, Gaudet, Brousseau, Côté et Lagacé.

Nous avons rarement été témoins, à Montréal, d'ordinations aussi considérables, en même temps.

L'HOPITAL NOTRE-DAME

L'assemblée annuelle des gouverneurs de l'Hôpital Notre-Dame a eu lieu le 14 décembre courant, sous la présidence de M. R. Hébert.

Il a été hospitalisé durant l'année 2,226 malades. La durée du séjour de ces malades représente 40,063 jours. De ce nombre de malades 1,419 ont quitté l'Hôpital guéris ou améliorés, 166 ont été reconnus non améliorés ou incurables et 156 sont décédés dans les salles. Si l'on ajoute à ces morts le nombre de 45 blessés apportés mourants par l'ambulance, nous aurons comme taux général de la mortalité le chiffre de 7 p. c. Cette phrase d'une signification si triste, si souvent employée chez le peuple : " Aller mourir à l'hôpital " n'est donc pas justifiée par les faits, et l'on ne va guère mourir à l'hôpital que lorsqu'on y va trop tard !

Les dépenses générales de l'année ont été de \$13,824.63, et les recettes de \$11,724.05, ce qui laisse un déficit de \$2,100.58.

Les officiers suivants ont été élus pour l'année 1904-05 : président, C. P. Hébert ; 1er vice-président, Rodolphe Forget ; 2e vice-président, Bernard Fansey ; trésorier, Alphonse Turcotte ; secrétaire, Dr E. P. Benoit ; surintendant, Dr E. P. Lachapelle.

INDULGENCES NOUVELLES

1o *Médaille Miraculeuse*.—Par Bref du 6 juin 1901, Sa Sainteté Pie X accorde à tous les fidèles qui portent la médaille miraculeuse, pourvu qu'elle soit bénite et qu'ils l'aient reçue d'un prêtre muni de pouvoirs à cet effet, une indulgence de cent jours, applicable aux âmes du purgatoire, toutes les fois qu'ils réciteront en latin ou dans toute autre langue, l'oraison jaculatoire : *O Maria sine labe concepta, pro nobis ad te recurrentibus ora.* " O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. "

2o *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.—Par un autre Bref du 28 juin 1904, le Saint-Père, à la demande du supérieur général des Missionnaires du Sacré-Cœur, accorde à tous les fidèles une indulgence de cent jours, toutes les fois qu'ils réciteront dévotement en latin, ou dans toute autre langue l'invocation : *Nostra Domina a Sacro Corde, ora pro nobis.* " Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous. " Comme la précédente, cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire.

Drapeaux du Sacré-Cœur

EN VENTE AUX

Bureaux de la CROIX

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous pouvons maintenant vendre des drapeaux de fabrication canadienne aux prix suivants :

6	pieds long, l'unité	\$ 4.50
7½	" " "	6.75
9	" " "	9.00
15	" " "	18.00

PETITS DRAPÉAUX

12 pouces avec hampe en bois de 18 pcs,
\$1.00 la douz.
26 pouces avec hampe en bois de 31 pcs,
\$2.50.

**CREDIT
HEBDOMADAIRE**

La gratuité des livres

La circulaire que Monseigneur Glennon vient d'adresser à son clergé sur la question de la gratuité des livres, mérite d'attirer l'attention de tous nos innovateurs en fait d'éducation. Cette circulaire s'adresse aussi bien à eux qu'au clergé de Mgr l'archevêque Glennon.

D'abord, disons que cette gratuité des livres d'écoles n'est pas gratuite du tout. C'est le peuple qui doit payer ses livres en bloc avant qu'ils ne soient distribués dans les écoles. Il faut être *gogo* pour croire que les livres ne coûteront rien. C'est le gouvernement qui les fera imprimer, et il en paiera l'impression avec l'argent qu'il tirera de la poche des citoyens au moyen d'une taxe.

Aux Etats-Unis, on parle du prélèvement de cette taxe sur le peuple pour payer la gratuité des livres qui en réalité coûteront deux fois plus cher.

Voici les paroles de Monseigneur Glennon :

" Si un tel acte (la gratuité des livres) est mis en pratique, il constitue une extravagance. Il n'est nullement basé sur l'équité puisqu'il ne sera pas appliqué à tous les enfants qui doivent recevoir l'éducation, mais seulement à ceux qui fréquentent certaines écoles. Il est de plus dangereux, puisqu'il constitue un pas fait vers le socialisme, entraînant comme conséquence logique la gratuité des habits et de la nourriture. J'admets qu'un tel ordre soit bon pour un pénitencier, mais non pour un peuple libre. Tôt ou tard il réagira contre la cause qu'il est censé servir ; car il est prouvé que les choses qui ne coûtent rien sont invariablement considérées comme valant moins que rien, et comme dans la vie commerciale, sociale et politique, l'émulation, l'ambition sont bonnes, il doit en être ainsi en matière d'éducation. Pour cette raison et plusieurs autres, je suis d'avis que cet amendement doit être rejeté. "

Dans un *post scriptum* Sa Grandeur demande à ses prêtres de lire sa circulaire aux fidèles et de la proposer à l'attention des sociétés catholiques.

Chose étonnante ! pendant qu'aux Etats-Unis on jette le cri d'alarme contre le système de la gratuité des livres dans les écoles ; ici, à Montréal, nos laïciseurs de la *Ligue de l'enseignement*, et malheureusement beaucoup de catholiques trompés par eux, seraient prêts à accepter ce système qui ouvre la porte à l'Etat dans l'école.

Or, quand l'Etat sera devenu le fournisseur légal de la librairie scolaire, il mettra dans ses livres tout ce qu'il voudra — des erreurs doctrinales et des immoralités. Le moindre mal qu'on puisse attendre de lui c'est qu'il évitera de parler de religion, et qu'il se tiendra dans une stérile neutralité.

Mais, voilà justement ce que l'Eglise catholique ne veut pas accepter. Il faut qu'à l'école élémentaire l'enfant apprenne dans ses livres de lecture les vérités essentielles de la religion. Il ne faut pas qu'à l'école on ait peur de lui parler du bon Dieu. L'amour du bon Dieu ne nuit pas au *struggle for life*. Au contraire, ce sera le moyen de diminuer le nombre des voleurs en politique, chose qui profitera beaucoup au trésor

public et par conséquent au peuple.

Quand le petit enfant à l'école, dans un A B C de cinq cents aura appris à épeler " Notre Père qui êtes aux Cieux ", et qu'il lira couramment dans le *Devoir du Chrétien*, il aura autant d'esprit et sera aussi habile à gagner sa vie que celui qui lira dans les livres gradués de Monpetit : *La vache a mangé la paille ; le chat a pris la souris*.

Toutes ces sollicitudes de nos laïciseurs sur l'éducation de la jeunesse dans nos écoles ont un autre motif que le bonheur du peuple.

Nous savons fort bien le motif qui les anime... c'est celui des laïciseurs de France. Qu'on laisse donc à l'Eglise le soin d'instruire la jeunesse. C'est la mission que le Rédempteur lui a donnée avant de monter au ciel. *Euntes docete omnes gentes*.

Quand il s'agit de fournir de la nourriture et des habits aux déshérités de la nature, allez y gaiement, messieurs les amis de la jeunesse. Nous serons avec vous pour l'œuvre des *petits bas*, de la goutte de lait, de l'étable et des sept vaches grasses pour la crèche de la Miséricorde. Là, votre sollicitude est louable, à condition toutefois que l'intention soit pure. Car, même dans ces œuvres de charité extérieure, il peut se glisser une intention qui en diminue le mérite ! Mais ceci vous regarde, tandis qu'à l'école, c'est l'Eglise qui a d'abord le droit d'enseigner, ne vous en déplaît, messieurs !

XX.

" La bonne presse "

L'Intention générale de l'Apostolat de la Prière, approuvée et bénie par Pie X, est : *la bonne presse*.

Le Rév. Père T. Hudon, S. J., dans le *Messenger du Sacré-Cœur*, termine un remarquable article sur ce sujet en demandant aux lecteurs du *Messenger* " d'encourager les journaux catholiques, de prier pour la prospérité et le succès d'une presse franchement catholique : CELLE LA SEULEMENT SAURA AVEC INDÉPENDANCE SERVIR VOS INTÉRÊTS NATIONAUX ET RELIGIEUX. "

Le catholicisme chez les Chinois

A MONTREAL

Il se fait, depuis quelques semaines, chez les Chinois de Montréal, un travail de conversion au catholicisme extraordinaire.

Nous avons déjà parlé, ici, des abjurations nombreuses et encore toutes récentes qui ont été comme le signe précurseur d'une conversion en masse des fils du Céleste Empire dans notre cité.

Leur dévoué missionnaire, le R. P. Hornsby, S. J., venu expressément, à la demande de Monseigneur Bruchési, de Chine où il se dépensait à répandre la parole du Christ, pour continuer, à Montréal, son œuvre d'évangélisation, réunissait dans les salles du Gesù, le 27 novembre dernier,

près de 500 Chinois et là, au moyen d'une conférence à projections lumineuses, il tâcha de faire entrer dans le cœur de ses nouveaux néophytes quelques-uns de ces rayons célestes qui sont le prélude ordinaire d'une conversion ou d'un retour à Jésus-Christ.

Cette conférence était présidée par Monseigneur Racicot.

" Les projections mirent sous les yeux des spectateurs attentifs les principaux miracles du Christ. Le conférencier aborda ensuite le protestantisme, puis le mahométisme. Comme conclusion, il rappela l'introduction du christianisme en Chine par les Jésuites au XVIIe siècle, paya un tribut au dévouement des missionnaires et pour montrer ce qu'ils avaient fait dans le domaine de la science, fit voir un magnifique instrument astronomique, œuvre de l'un d'eux. "

Certes, ces conversions, cet intérêt que les Chinois prennent à écouter le ministre de l'Evangile, consolent de la guerre sournoise et maçonnique que certains soi-disant catholiques de Montréal font à l'Eglise et à son enseignement divin.

ANDRÉ CHAUVEAU.

CHOSSES ET AUTRES

L'honorable M. Belcourt sera probablement invité à conserver la présidence de la Chambre, aux Communes. Mais si M. Belcourt était appelé à une autre position politique, la présidence de la Chambre serait alors offerte à un député anglais.

Il y aura le 10 janvier, à Ottawa, une réunion de tous les députés conservateurs, convoquée par M. R. L. Borden. L'hon. M. Flynn, serait à Montréal le 27 du courant, pour jeter les préliminaires de ce caucus.

A la prochaine législature la Cité de Montréal demandera l'autorisation de faire un règlement imposant une taxe sur ceux qui gagnent un salaire de plus de \$600.00 par année.

La Législature d'Ontario a été dissoute et la votation est fixée au 25 janvier. Elle avait été élue le 20 mai 1902. La majorité du gouvernement Ross n'était que de quelques voix.

Il y a vingt-sept semaines que la grève dure à Fall River. On évalue les pertes en salaires à \$4,500,000.

Il sera nommé prochainement une commission internationale pour déterminer les frontières fluviales entre le Canada et les Etats-Unis. Les Etats-Unis ont déjà nommé trois experts, le Canada en nommera autant.

D'après le *Temps*, de Paris, le Grand-Orient de France, c'est la Fédération des 400 loges maçonniques. Chacun de ces groupements nomme annuellement un délégué ; l'ensemble de ces délégués constitue le Convent c'est-à-dire l'assemblée souveraine du Grand Orient de France. Le Convent élit le conseil de l'Ordre (33 membres), dont l'effectif est renouvelé par tiers, un membre n'étant pas rééligible l'année qui suit l'expiration de son mandat. Le conseil de l'Ordre veille au respect strict de la loi maçonnique, qui n'est pas autre chose que le résultat des délibérations du Convent, lesquelles sont, d'ailleurs, soumises au referendum de toute la maçonnerie, avant d'être

inscrites dans la Constitution ; il est le pouvoir exécutif de l'Ordre maçonnique et a seul qualité pour assurer les rapports avec la société profane. Sous cette haute autorité, les loges travaillent comme elles l'entendent. Elles n'abandonnent au Grand-Orient qu'une très faible partie de leur puissance, conservant leur autonomie, notamment leur autonomie financière.

Et l'on dira que la Franc-maçonnerie, c'est un mythe !

* *

Ces jours derniers, la Société Saint-Vincent de Paul, de Québec, a tenu son assemblée annuelle dans les salles du Patronage, sous la présidence de Mgr l'Archevêque de Québec. Les conférences canadiennes, au nombre de vingt-sept, secourent actuellement plus de 200 familles, à Québec. En outre, la Société s'occupe aussi du Patronage des écoliers pauvres, de l'œuvre des sourds-muets et de l'hospitalité de nuit. Mgr Bégin a hautement loué le zèle des membres de la Saint-Vincent de Paul.

* *

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal premières hospitalières venues de France pour soigner les pauvres de notre colonie naissante, viennent d'apprendre que leurs sœurs en religion de la ville de Nîmes ont reçu l'ordre de quitter l'hôpital mixte, desservi par elles depuis de longues années.

Cet ordre d'expulsion n'allègue aucun motif. Voici la copie de la lettre d'expulsion :

MADAME LA SUPÉRIEURE,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à une délibération du conseil municipal, la Commission administrative des hospices de Nîmes a décidé que l'Hôtel-Dieu serait "laïcisé" à partir du 1er janvier 1905. C'est vous dire qu'à cette époque vous et vos Sœurs aurez à cesser vos fonctions, et à remettre à l'administration des hospices, les locaux qui sont la propriété de cet établissement public.

Le présent avis vous est donné à toutes fins utiles et pour valoir notamment comme congé : tant en ce qui concerne votre service, qu'en ce qui touche les locaux dont vous aviez l'occupation pour l'accomplissement de ce service. Je vous prie de m'accuser réception du présent en votre qualité de Supérieure et pour le compte de votre communauté.

Veuillez agréer, madame la supérieure, avec mes remerciements pour les services rendus, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE DE NIMES,

Président de la Commission administrative
des Hospices.

(Signé)

CROUZET.

Le "Naturaliste Canadien"

SOMMAIRE DE NOVEMBRE

Au Musée de l'Instruction publique, 121 : Feu le R. P. Carrier, 123 ; Les Raies comestibles, 123 ; L'histoire naturelle dans l'Ouest, 124 ; L'abbé Provancher (V.-A. H.), 128 ; Publications reçues, 182 ; Supplément. Traité de Zoologie (suite), 213.

The de Bœuf Bourbonniere

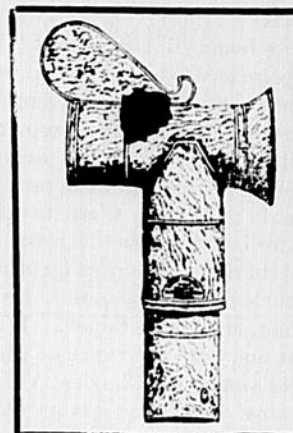
se vend \$8.00 la douzaine. \$6.50 le gallon.

CREDIT
HEBDOMADAIRE

VENTILATEUR

Nous recommandons tout particulièrement notre

VENTILATEUR "ZEPHIR"



pour activer le tirage des cheminées. Il a prouvé son efficacité durant tout le temps de la grève de charbon alors qu'un grand nombre de personnes, forcées d'employer le charbon mou devaient obtenir un tirage plus qu'ordinaire.

Une des Milliers de Lettres que nous Possédons

Montréal, 8 mars 1901.

MESSEURS LESSARD & HARRIS, CITÉ.

7, rue Sainte-Elizabeth, Montréal.

Messieurs,

Le Ventilateur "ZEPHIR" que vous avez posé sur la cheminée de notre établissement nous a donné jusqu'ici pleine satisfaction : son parfait fonctionnement nous a permis d'économiser une assez grande quantité de charbon et nous a épargné en même temps beaucoup d'ennuis de tout genre. Nous sommes heureux de pouvoir rendre ce témoignage en sa faveur.

Vos tout dévoués,

LES PERES REDEMPTORISTES.

LESSARD & HARRIS,

7, RUE STE-ELISABETH, Montreal.

Catalogues fournis sur demande.

EXCELLENT TONIQUE

Dans un grand verre, mettez une cuillerée à thé de sucre, un œuf frais, un verre à vin de **BRANDY RICHARD** et un peu de glace. Remplissez le verre avec du bon lait, mêlez bien et coulez dans un autre verre, ajoutez un petit peu de muscade.

Pris le matin, c'est un
fortifiant sans égal

VIENNENT DE PARAITRE

AU TEMPS DE LA PUCELLE. — *Récits et tableaux.* — Le Péril national, par Marius Sepet. (Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe. Montréal: Beauchemin, Cadieux et Dérôme, Grangers frères, libraires.) Un vol. in-12 de VII-408 p. Prix: 3 fr. 50.

La gloire de Jeanne d'Arc grandit chaque jour dans notre pays et vers cette gloire se tournent bien des espérances. Mais pour comprendre cette grande figure il importe singulièrement de connaître le milieu où elle parut, la détresse nationale à laquelle elle apporta, de la part de Dieu, la délivrance et la guérison. C'est la peinture vivante de ce milieu, de cette détresse, qui fait le sujet spécial du nouvel ouvrage qu'offre au public l'un des historiens les plus connus, les plus estimés de Jeanne, M. Marius Sepet. Il a voulu ressusciter sous nos yeux la France de Charles VI et des premières années de Charles VII; il lui a rendu pour ainsi dire, jusqu'à la parole, à l'aide de nombreuses citations des textes contemporains. Ces citations ont été d'ailleurs choisies et appropriées de telle sorte que, selon le témoignage si compétent de l'*Ami du Clergé*, les inconvénients que l'on aurait pu redouter de certains passages des auteurs ou des documents de cette époque ont été écartés par la "grande délicatesse" de l'auteur, qui en a conservé seulement tout le "piquant" et toute la "couleur locale."

VANILLE ESSENCE

Jules Bourbonniere

1.00 la lb.

Bell Est 1122.

La thérapeutique

Lorsque tous les remèdes ont été essayés inutilement contre le rhume la toux ou la bronchite, le BAUME RHUMAL a procuré un soulagement immédiat. Le BAUME RHUMAL détruit les germes du mal: la guérison est donc radicale.

Vignobles Canadiens

Comté d'Essex, Ontario

The E. Girardot Wine Co. Ltd.

Fabricant de Vin de Messe et de table

VIN DE MESSE, approuvé par Mgr O'Connor, Mgr McEvay, et l'Archidiocèse de Montréal. Vin de table de première qualité. Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves.

Pour prix et autres informations, s'adresser à

THE E. GIRARDOT WINE CO, L'td. SANDWICH, ONT.

Méfiez-vous des charlatans

qui vous offrent des remèdes guérissant "tous les maux": car il n'existe pas de panacée universelle. Si vous toussiez prenez du BAUME RHUMAL. Quelques doses vous guérira à peu de frais.

**CREDIT
HEBDOMADAIRE**

**LA RÉGION
DU
LAC ST JEAN
CANADA**

20,000,000
acres d'excellentes terres à blé à 20¢ L'ACRE

UN PAYS ABONDANT EN BON BOIS ET EN EXCELLENTE EAU
A 190 MILLES

Seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique

UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES
REPLI DE POUVOIRS D'EAU
BEAU CLIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER
et le guide du colon du lac St Jean

RENÉ DUPONT,
AGENT DE COLONISATION
CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST JEAN
Rue St. André, QUÉBEC, CANADA.

**VIGUEUR. SANTÉ. BEAUTÉ.
LONGÉVITÉ. VOILA CE QUE
DONNE A TOUS
LES**

**DRAGEES RECONSTITUANTES
LACHANCE**

LE PLUS EFFICACE DE TOUTS LES RECONSTITUANTS; SE TROUVENT DANS
TOUTES LES PHARMACIES. EXPÉDIÉES FRANCO PAR MAILLE.

DÉPOSITAIRE
PHIE LACHANCE.
PRIX 50 CENTS MONTREAL.

A. David

Entrepreneur
Electricien

169a RUE SANGUINET,
MONTREAL

BELL TELEPHONE: Est 2940
MARCH. 169

Cloches,
Lumières,
Téléphones.

Le Spécialiste BEAUMIER

MEDECIN et OPTICIEN

Gradué aux E.-U.-A. à l'Institut d'Optique
1824 Ste-Catherine coin Hotel-de-Ville, Montréal.

Examen des yeux GRATIS

Le meilleur de Montréal comme Fabricant de Verres Optiques et Ajusteur de Lunettes. L'ordonne et Vise Artificiels, etc., à ordre, garanti pour bien voir de LOIN et de PRES et guérison d'Yeux.

Ouvert jour et soir, dimanche de 1 à 4 hrs p.m.
Echanges de VERRES, Réparations, etc., etc.

AVIS.—Prenez garde! Pas d'agent sur le chemin pour notre maison Responsable.
Le Terminal et tous les Petits Chars arrêtent à la porte.

Cette annonce rapportée, vaut 15 cts par piastres sur tout achat en lunetterie.

L'ALMANACH HACHETTE POUR 1905

L'une des nouveautés, en librairie canadienne, est l'*Almanach Hachette* pour 1905. Accueilli dès ses débuts par un succès sans précédent, l'*Almanach Hachette* est à la fois l'*Almanach* météorologique le plus complet, et la plus utile et la plus variée des encyclopédies populaires.

— 1200 illustrations diverses ajoutent à l'intérêt d'un texte constamment renouvelé l'image de documents instructifs ou sensationnels, des milliers de conseils pratiques, de recettes, de résumés statistiques, dix cartes en couleur et une grande planche des monnaies à accepter et à refuser sont autant d'avantages qui justifient la faveur toujours grandissante de l'*Almanach Hachette*.

The de Boeuf Bourbonniere.

Céni en usage au Collège Ste. Marie. MONTREAL.

Secret de sa popularité

De tous les remèdes préconisés contre les rhumes, la toux, la grippe et la bronchite, il n'y en a pas un seul qui ait accompli autant de guérisons que le BAUME RHUMAL. De là son immense popularité.

CREDIT
HEBDOMADAIRE

LA LOTION CHAILLÉ



DE TONIQUE VÉGÉTAL CHAILLÉ

Le dernier mot en fait de préparations pour la chevelure.

DEUX PRODUITS D'UNE EFFICACITÉ ET D'UNE SUPÉRIORITÉ INCONTESTABLES.

LISEZ LE CERTIFICAT SUIVANT

MONTREAL, 25 janvier 1903.

A. M. S. Chaillé.

Après avoir essayé presque tous les remèdes, pour les cheveux et sans résultat, je me suis décidée d'essayer votre LOTION CHAILLÉ et votre TONIQUE VÉGÉTAL CHAILLÉ, et je certifie qu'elles ont arrêté la chute de mes cheveux et qu'elles m'ont guérie d'une démangeaison qui était parfois insupportable. Merci beaucoup, et vous pouvez être convaincu que je la recommande à toutes mes amies.

Votre très humble,

Mlle BERTHE PREFONTAINE,

768 St-Hippolyte, MONTREAL.

Medailles et Insignes



No. 120

Catalogue
envoyé
sur demandeInsignes des
Dames de Sainte-
Anne (émaillé)
PRIX 20 CTS.

Nous pouvons vous confectionner des médailles et insignes en or, argent, bronze émaillés ou autrement à des prix plus bas, la qualité considérée, que c'est possible de faire faire à l'Etranger. Et d'ailleurs, la douane et les frais d'importations compris ils vous reviendraient plus chers.

Nous sommes toujours prêts à vous fournir des dessins gratis et des prix pour toutes sortes de médailles, insignes, etc.

CARON FRERES,

Fabriquants de Bijouteries

643, rue Craig,

MONTREAL.

Telephone Bell, Main 1725.

FOURRURES = FOURRURES

JOUR de NOËL et JOUR de L'AN

PALETOT DOUBLES EN FOURRURES
LE VETEMENT LE PLUS CONVENABLE POUR MESSIEURS

C'est le meilleur article que vous puissiez vous procurer, c'est le temps de l'acheter. Il fait froid et les Fêtes approchent. Venez nous voir, c'est la seule place où vous trouverez un assortiment complet de PALETOTS DOUBLES EN FOURRURES, tels que rats musqués, vison, etc., etc., garnis en loutre, mouton de perse, seal, etc., etc., faits des meilleurs draps anglais.

Il n'y a aucune autre maison à Montréal où vous puissiez trouver ce qu'il vous faut en capots doublés en fourrures. Nous avons l'assortiment le plus complet que vous puissiez voir. N'attendez pas plus longtemps.

Capots en Chat Sauvage

Les plus Beaux et les Meilleurs qui se vendent

C'est avec satisfaction que nous vous recommandons ces capots, la compétition est difficile avec l'assortiment et le choix que nous avons. Ces capots sont parfaits sous tous les rapports : beauté, qualité, fourni, fini, solidité, etc., etc. Notre assortiment est complet et nous avons toutes les grandeurs. En venant nous voir, vous trouverez de suite ce qu'il vous faut, et nous vous vendrons un article de premier choix.

UNE GRANDE QUANTITE D'AUTRES CAPOTS EN FOURRURES.

Notre Maison de Fourrures est la plus grande et la mieux assortie.

Nos prix sont toujours modérés.

Chas Desjardins & Cie

1531-1539, RUE STE-CATHERINE, Montreal.

Roosevelt mérite des éloges

Le président Roosevelt a ses torts, sans doute. Son passé n'est pas sans tache. Cependant nous devons reconnaître en lui l'homme d'Etat. Tandis que partout l'on semble comme s'entendre pour pousser le salarié à la grève, à la révolte, pour attiser les haines entre le travail et le capital; tandis que partout, surtout dans les journaux jaunes, entre autres la *Presse* et la *Patrie*, de Montréal, on exagère les droits de l'ouvrier, sans lui dire ses devoirs, le président Roosevelt, d'un geste sûr et d'une voix ferme, indique au travail et au capital la limite de leurs devoirs respectifs aussi bien que de leurs droits, et leur défend d'aller plus loin.

Nous ne sommes pas loin de penser que M. Roosevelt, dans son récent Message au Congrès des Etats-Unis, se soit inspiré, pour traiter la question ouvrière, de l'enseignement donné par Léon XIII dans son encyclique sur la condition des ouvriers.

Dans tous les cas, nous prions nos lecteurs de lire cette partie du Message du Président, que nous donnons ici. Ils seront peut-être étonnés d'y trouver de la sagesse et du bon sens autant que de la fermeté :

" Je crois que, dans les conditions modernes de l'industrie, il est souvent nécessaire, et même quand cela n'est pas nécessaire, il est souvent sage qu'il y ait une organisation du travail afin de mieux sauvegarder les droits des ouvriers pris individuellement. Tout l'encouragement possible devrait être donné à une telle organisation tant qu'elle est conduite d'après le principe du respect des droits des autres. Il y a dans ce pays des unions ouvrières qui ont été habilement, et d'autres qui ont été souvent, les agents les plus efficaces pour le maintien du bon ordre parmi les citoyens et l'amélioration de la condition de ceux dont le bien-être doit être le plus cher à nos cœurs. Mais quand une union ouvrière poursuit un but illégitime, ou cherche à atteindre un but légitime par des moyens illégitimes, tous les bons citoyens, et en particulier tous les serviteurs honorables du public, doivent combattre le mal aussi vigoureusement qu'ils combattraient l'action mauvaise d'une grande corporation. La violence, la brutalité et la corruption ne devraient pas être tolérées un seul instant.

" Les ouvriers ont le droit absolu de s'organiser et de persuader leurs confrères par tous les moyens pacifiques et honorables, de se joindre à eux dans leur organisation. Ils ont le droit légal, lequel, selon les circonstances, peut-être ou ne pas être un droit moral, de refuser de travailler en compagnie d'hommes qui ne veulent pas faire partie de leur association. ILS N'ONT DANS AUCUNE CIRCONSTANCE LE DROIT DE SE LIVRER A DES ACTES DE VIOLENCE SUR CEUX QUI, capitalistes ou ouvriers, refusent de prêter leur appui à leurs associations ou qui prennent parti pour ceux avec qui ils sont en difficultés, car la suprématie de la violence est intolérable, sous quelque forme qu'elle se présente.

" Les ouvriers ont un droit particulier à la protection et à l'encouragement de la loi. Partout où le gouvernement national a l'autorité, il devrait y avoir une loi sévère établissant les responsabilités des patrons, laquelle devrait s'appliquer au gouvernement lui-même là où il emploie le travail.

" Le président reconnaît aux employés fédéraux le droit de s'organiser, MAIS DÉCLARE QUE

LE GOUVERNEMENT NE PEUT FAIRE DE DISTINCTIONS POUR OU CONTRE LES NON-UNIONISTES QUI SONT A SON EMPLOI. De plus, les employés fédéraux ne doivent PAS S'ORGANISER POUR ARRACHER AU GOUVERNEMENT DES SALAIRES EXORBITANTS. "

JOSEPH BÉGIN.

Notes critiques

A PROPOS DE LA " PRESSE "

C'est donc un fait établi : la *Presse*, le journal à 84,000 lecteurs canadiens-français, est devenue la propriété de deux Anglais qui en ont la direction effective, M. Graham, du *Star*, et M. David Russell. Les commentaires sont inutiles. Il est peut-être à propos d'y ajouter qu'elle est rédigée par un Juif, de la religion judaïque.

* *

MGR ARCHAMBEAULT AUX ETUDIANTS DE LAVAL

Les paroles suivantes de Mgr Archambeault, évêque de Joliette, dites aux étudiants de la faculté de droit de l'Université Laval, ont été le sujet, de la part de certains journalistes, de commentaires plus irréfutés que malins :

" Préparez vous à servir votre patrie. Je rêve notre Canada français affranchi, libre et indépendant. Cela se fera sans commotion, lorsque l'heure en sera venue. Et cette libération, cet affranchissement, cette indépendance, je compte sur vous pour la faire. "

Il n'y a pas de doute que dans un avenir plus ou moins éloigné le Canada ne soit destiné à devenir indépendant. Lorsque les circonstances s'y prêteront davantage et lorsque nous nous sentirons plus capables de marcher seuls, sans l'appui de l'Angleterre, cette dernière probablement, sur les instances que nous lui ferons, ne manquera pas de nous donner cette indépendance. Les Canadiens français auront alors leur rôle à jouer. C'est à bien jouer ce rôle que Mgr Archambeault a demandé aux étudiants de se préparer.

* *

AU BANQUET DES ETUDIANTS EN DROIT

Les étudiants en droit de l'Université Laval, de Montréal, ont eu leur banquet annuel, le 20 du courant. Il y a eu des santés de proposées, au Roi, au Canada, à " Notre Université ", à la magistrature, au barreau, à nos parlements, à la presse et aux dames, mais à l'Eglise et au Pape, il n'y en a pas eu, et pourtant tous ces étudiants sont des catholiques et appartiennent de plus à une université catholique !

* *

ELOGES MERITES

M. l'abbé Luche, P. S. S., mérite tous nos éloges pour le dévouement qu'il met à épurer des mauvais débits de boisson et des maisons louches, la paroisse Notre-Dame dont il est un des vicaires.

Au cours de l'enquête sur la police, celle-ci a été trouvée moins coupable qu'on le disait. Le témoignage de M. l'abbé Luche en sa faveur a été fort bien apprécié.

* *

ANATOLE FRANCE

Nos lecteurs seront peut-être heureux de faire plus ample connaissance avec Anatole France, cet

écrivain français mis inconsiderement à la mode par plusieurs de nos feuilles canadiennes-françaises.

C'est M. l'abbé Belfour qui en fait dans l'*Univers*, de Paris, le portrait suivant :

" Il a le chef coiffé d'une énorme calotte de soie rouge, et il réside dans une cabane de travail dont la porte fut jadis le tambour d'une petite église de Hollande. Entouré de boiseries médiévales, il rédige des pamphlets plus anti-chrétiens que ceux de Voltaire, et il compose des préfaces pour M. Combes. De son vrai nom, il s'appelle Thibaut, mais il signe ses écrits : Anatole France, et il est généralement connu au pays des lettres, sous le nom de M. Bergeret.

" M. Bergeret tient des propos que ses disciples qualifient de fleuris, mais qui sont, en réalité, haineux, hypocrites et blasphématoires. " Le renanisme, dit-il, est l'opposé des doctrines de l'Eglise, laquelle montre de jour en jour son impuissance à gouverner les hommes... L'écriture, par suite des traitements que lui ont infligés les théologiens est devenue un manuel d'erreurs, une bibliothèque d'absurdités, un magasin de niaiserie, un cabinet de mensonges, une galerie de sottises, un lycée d'ignorances, un musée d'inepties, et le garde-meuble enfin de la bêtise et de la méchanceté humaine. "

" Tel est le bouquet de fleurs que M. Anatole France offrait naguère aux catholiques. Fasse le ciel qu'il ne s'avise jamais de ramasser des orties à notre intention ! "

Et pourtant, quel est celui de nos journaux qui n'a pas fait de la réclame en faveur de cet écrivain français?... Seront-ils, à l'avenir plus circonspects ?

Merci !

A l'abonné et propagateur de la *Croix*, dont nous avons reçu, cette semaine, la lettre sur vante, nous disons publiquement merci, pour l'intérêt qu'il porte à notre œuvre.

La vie du journaliste catholique a ses peines et ses déboires ! Aussi, lorsque quelqu'un vient de si bonnes grâces coopérer au bien que nous voulons accomplir, sommes-nous tout porté à lui témoigner notre reconnaissance.

D'ailleurs, le bon Dieu qui récompense un verre d'eau donné en son nom, pourra-t-il oublier celui qui aura su, par la voie du journal, répandre la bonne parole autour de lui ?

A MONSIEUR J. BÉGIN,

rédauteur.

Cher monsieur,

Ci-joint une liste de 10 nouveaux abonnés à votre excellent journal avec le montant de cinq dollars. J'ose vous rappeler que dans une lettre précédente, je vous ai envoyé 12 noms au lieu de 10. Prenez patience, je compléterai ma 14e dizaine. Dans quelques jours, je vous enverrai la balance, soit 8 nouveaux abonnements, pour former la dizaine et avoir droit à l'abonnement de 50 centins.

Je suis heureux de vous annoncer que votre journal est bien accueilli. Son nom seul lui crée des sympathies. Ayez confiance dans l'avenir et la divine Providence : la presse est l'œuvre par excellence !

.....
 Veuillez, cher monsieur, agréer mes respectueux sentiments et sincères félicitations.

XX. ptre